

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie Les Verts

### AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – environnement

Fonctionnement

Chapitre 937 - Environnement

Sous-fonction 71 – Actions transversales

Programme « Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable »

Action « Soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement »

**L'action est abondée de 0,2 M€ en AE et de 0,2 en CP.**

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'autofinancement de la section de fonctionnement.

#### Exposés des motifs :

La récente adoption du rapport CR 108-13 Cadre régional d'intervention relatif au soutien des structures dans le secteur de l'environnement a permis de reconnaître le rôle des associations environnementales dans le débat public et la production d'expertise indépendante, éléments essentiels pour la vie démocratique. Les associations environnementales sont de réelles partenaires de la Région sur les politiques régionales notamment lorsque la Région fait face à un exercice de planification (SDRIF par exemple ou des plans environnementaux comme le plan régional sur la qualité de l'air, les déchets ...). Elles sont aussi partenaires en tant que participantes à certaines instances de décisions régionales (au CESER, dans certains jurys, dans certains organismes associés régionaux...). En ce sens, les associations environnementales sont de vraies aides à la décision. Elles possèdent aussi rôle de contre-pouvoir, ce sont des lanceuses d'alerte pour la protection de l'environnement. Comme l'a indiqué le rapport CR 108-13, le réseau associatif environnemental régional est très faible. C'est pourquoi, la Région doit se doter d'un soutien à la hauteur pour la première « écorégion » d'Europe.

Par ailleurs, pour répondre à l'enjeu climatique, la Région pourrait se doter d'un appel à projet spécifique envers la société civile pour préparer au mieux la prochaine conférence internationale sur le climat qui se déroulera dans la région francilienne.

Le présent amendement vise donc à augmenter le soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement.

Mounir Satouri

